

SEANCE DU 03 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le trois février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Anne PHILIPPE, Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ, Philippe MARRE, Patricia CECCARELLI, Marc BALAT, Bernard MAGES.

Excusés : Julien RIGOLE (pouvoir à Mme CECCARELLI), Patricia ALMENDRA (pouvoir à Mme PHILIPPE), Serge REGOURD, Julien CASTELNAU, Arne D'AVIGNON, Pierre CROS.

Convocation du 27 janvier 2023.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu du 06 janvier 2023 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

II-Projet boulangerie :

M. le Maire présente les plans établis par l'architecte et détaille le projet d'une superficie de 980 m² au total.

L'aménagement des locaux prévoit :

- un passage piéton entre la rue de la Mairie et la place André Molinier
 - au sous-sol : entrée par une porte double en venant de la place Molinier, hall, garage à vélos, local technique de la boulangerie...
 - au rez-de-chaussée : entrée de la Poste rue de la Mairie avec accès à France Services par une porte amovible, boulangerie sur 88 m² avec une entrée côté rue de la Mairie et une entrée côté rue de la Liberté + partie vitrée au sol avec vue sur le four existant
 - au 1^{er} étage : un appartement T2 et un T3 avec balcon
 - au 2^{ème} étage : deux T2 et un T3, possibilité de faire une 2^{ème} ouverture pour le plus petit T2 côté passage piéton
 - au 3^{ème} étage : un T5 de 152 m² avec terrasse
- Un escalier et un ascenseur permettraient l'accès à tous les niveaux.

Le maître d'œuvre va lancer une consultation pour le plomb et le désamiantage. Il faut enlever les lins et tous les tuyaux en plomb.

Le conseil municipal est favorable à la création d'un budget annexe « ensemble immobilier » assujéti à la TVA, avec transfert de toutes les dépenses déjà payées et de toutes les recettes déjà encaissées par le budget principal pour ce projet.

III-Bilan financier 2022 :

M. DÉTRÉ présente le bilan financier de l'année 2022 :

- dépenses de fonctionnement : 791 637,40 €
- recettes de fonctionnement : 971 842,48 € + report 2021 de 217 797,69 €
- Soit un excédent de fonctionnement de 398 002,77 €

- dépenses d'investissement : 471 951,69 €
- recettes d'investissement : 339 549,28 € + report 2021 de 94 753,64 €
- Soit un déficit d'investissement de 37 648,77 €.

Le déficit d'investissement est couvert par les restes à réaliser qui s'élèvent en dépenses à 115 721 € et en recettes à 168 970 €, soit un solde positif de 53 249 €. Ces restes à réaliser permettent de payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Pour le budget chaufferie bois, le bilan financier de l'année 2022 est le suivant :

-dépenses d'exploitation : 45 054,73 €

-recettes d'exploitation : 63 214,42 € + report 2021 de 49 813,64 €

Soit un excédent d'exploitation de 67 973,33 €

-dépenses d'investissement : 23 888,01 € + report 2021 de 12 997,47 €

-recettes d'investissement : 23 736,47 €

Soit un déficit d'investissement de 13 149,01 €.

IV-Questions diverses :

IV-1-SDE 82 :

La commune a répondu trop tardivement au SDE 82 (Syndicat Départemental d'Énergie) pour avoir un contrat d'entretien de l'éclairage public sur 3 ans. Le contrat sera donc d'une année puis cette compétence sera prise en charge par le SDE. Dans un premier temps, un audit sera réalisé sur le réseau.

IV-2-SDIS :

Quatre agents municipaux sont sapeurs-pompiers, la commune bénéficie d'un abattement de 4 000 € sur la contribution due au SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours).

M. le Maire rappelle que la Sainte-Barbe sera célébrée le vendredi 10 février en présence de nombreuses personnalités (Préfète, Président du Département, député, sénateur, conseillers régionaux, etc.)

IV-3-Activités commerciales :

M. le Maire informe l'assemblée qu'il reçoit de nombreuses demandes de personnes qui souhaitent venir au marché ou à la foire de Laguépie. Un fleuriste est intéressé pour s'installer sur la commune ; un restaurant va ouvrir 11 rue du 19 mars 1962.

Mme PHILIPPE fait remarquer qu'il manque un point relais pour les colis à Laguépie.

IV-4-QRGA :

M. le Maire s'est exprimé en conseil communautaire sur les tarifs des ordures ménagères, il estime que le forfait restaurant risque de pénaliser un secteur d'activités déjà fortement impacté par la crise du Covid.

En ce qui concerne le projet de crèche, M. le Maire souhaite la mise en place de 2 systèmes de garde accompagnés par la communauté de communes. Plusieurs possibilités existent : crèche, maison d'assistantes maternelles, crèche portée par le privé...

Séance levée à 23 heures 16.